

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 22 février 2021

SURDITE SELECTIVE AU MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

**Le ministère entend le SNPHARE quand il parle des soignants face au COVID...
mais pas quand il parle Ségur, attractivité de l'hôpital et ancienneté des PH !**

Par une note « DGS-Urgent » datée du 16 février 2021, le ministère revient sur le principe d'obliger les « soignants non remplaçables » présentant des symptômes COVID à travailler. Cette mesure d'urgence instaurée lors de la première vague n'avait pas trouvé de palliatif à l'arrivée de la seconde, faute d'anticipation... et a donné lieu à des clusters parmi les personnels soignants – et peut-être (sans doute ?) des contaminations de patients non-COVID hospitalisés. Le SNPHARE avait dénoncé cette notion de « soignants non remplaçables »* tout comme il avait demandé la priorisation de la vaccination des soignants **. Il aura fallu attendre, pour que le ministère se range à notre analyse - la seule qui permette une prise en charge dans les moins mauvaises conditions des patients COVID et non-COVID à l'hôpital.

Comment comprendre alors que le ministère reste sourd à la voix portée par une très grande majorité de praticiens hospitaliers, qui, par le jeu d'une double grille d'ancienneté créée pendant le Ségur, méprise l'investissement de l'ensemble des PH qui essaient de maintenir l'hôpital encore debout, et ce, même avant la crise sanitaire ? Comment comprendre que le ministère refuse tout dialogue sur le sujet du reclassement des PH, poursuivant sa marche en avant, contrainte par un calendrier d'ordonnances, détruisant le statut de PH et trahissant les promesses de médicalisation de la gouvernance... et tente de renouveler son erreur chez les hospitalo-universitaires ?

Vivons-nous vraiment dans une démocratie quand le dialogue social est devenu un monologue, entraînant des décisions déconnectées du terrain ? Quand les syndicats sont obligés de brandir l'arme judiciaire pour se faire entendre ?

La pénurie de praticiens hospitaliers s'aggrave de manière vertigineuse. L'absence de reconnaissance égalitaire de l'ancienneté des PH est un facteur d'aggravation, qu'il **faut** corriger.

Le SNPHARE réitère sa demande : le SNPHARE souhaite voir enfin démarrer les négociations sur le chantier de l'ancienneté des praticiens hospitaliers, qui sont en grève depuis le 11 janvier 2021.

Ces négociations doivent pouvoir aboutir

- **A la bonification de 4 ans d'ancienneté pour tous les PH nommés avant le 1^{er} octobre 2020, comme c'est le cas pour les PH néo-nommés**
- **A la reconnaissance de l'ancienneté de manière identique pour tous les PH, c'est-à-dire selon les articles R 6152-15 et 17 du Code de Santé Publique.**

*<https://snphare.fr/fr/blog/posts/soignants-non-remplacables->

**<https://snphare.fr/fr/blog/posts/prendre-soin-des-soignants-ce-nest-pas-pour-maintenant->